



Championnat VHF-UHF-Micro-ondes UBA

Règlement 2023

1. Généralités

Les contests sont ouverts à tous les radioamateurs licenciés en Belgique, quel que soit leur QTH (en Belgique ou à l'étranger), à condition qu'ils utilisent leur indicatif belge. Les radioamateurs étrangers opérant sur le territoire belge peuvent également participer. Chaque participant ne peut utiliser qu'un seul indicatif durant la période sur laquelle s'étendent les contests (de mars à novembre). Une exception est faite pour les participants qui changent d'indicatif au cours de l'année et ceux qui emploient un second indicatif ("vanity call"), pour autant que cela soit dûment signalé au Contest Manager. Si ce changement n'est pas rapporté, à la fin de l'année en cours, les résultats seront jugés comme venant de différents concurrents.

On travaillera à partir du même QTH pendant toute la durée d'un même contest de 24 heures. Pour les contests séparés, il n'est cependant pas obligatoire d'opérer depuis le même QTH.

2. Catégories

On peut participer sur les bandes suivantes :

50 MHz	70 MHz	144 MHz	432 MHz
1.3 GHz	2.4 GHz	5.7 GHz	10 GHz
24 GHz	47 GHz	76 GHz	

Sur 50, 144 et 432 MHz, il y a trois catégories :

- Single operator 24 heures (SO)
- Multi operator 24 heures (MO)
- 6 heures, sans distinction single ou multi (6H)

Sur les autres bandes, il n'y a pas de catégorie 6 heures (6H), uniquement Single (SO) et Multi (MO) operator.

La puissance utilisée doit être conforme avec les termes de la licence.

On ne peut employer qu'un émetteur par bande. Tout équipement et les antennes doivent se trouver dans un cercle de maximum 500 m de diamètre.

3. Dates des contests

Pour 2023 :

- 4 et 5 mars : 1^{er} contest subrégional
- 6 et 7 mai : 2^{ème} contest subrégional
- 3 et 4 juin : contest subrégional Microwaves (1.3 GHz et up)
- 17 et 18 juin : IARU Region 1 50/70 MHz contest
- 1 et 2 juillet : 3^{ème} contest subrégional
- 2 et 3 septembre : IARU Region 1 144MHz contest
- 7 et 8 octobre : IARU Region 1 UHF-SHF contest
- 4 et 5 novembre : Marconi Memorial Contest 144 MHz

Tous les contests débutent et se terminent à 14h00 UTC.

4. Contacts

Un contact valide est un contact où les deux opérateurs pendant le contact :

- Se sont mutuellement identifiés
- Ont reçu un échange de contest, et
- Ont reçu une confirmation de l'identification réussie et de la réception de l'échange de contest

Chaque station ne peut être contactée qu'une seule fois par bande, sans distinction qu'elle soit fixe, portable ou mobile.

Si une station est contactée plusieurs fois, on ne compte les points une seule fois et les autres contacts doivent être marqués d'une façon claire ("Dupe").

Les liaisons cross-band et via un répéteur actif ou passif (EME) ne sont pas valables. Le bandplanning IARU Region 1 doit être respecté.

Les fréquences d'appel (ex. 144,300) +/- 3 kHz ne peuvent être utilisées comme fréquences d'appel durant les contests.

5. DX-Cluster et systèmes de chat

L'utilisation du DX-cluster et des systèmes de chat (ex. ON4KST) est permise aux conditions suivantes :

- Le self-spotting est interdit
- L'échange d'informations relatives au QSO (voir point 9) sur un système de chat n'est pas autorisé

Exemples acceptables : "Can we try on 432,250 ?", "TNX for the QSO", "QSO not complete, try later",...

Exemples non acceptables : "I need my serial number", "Please repeat all", "You confirm 59254 ?",...

Le non respect de ce point de règlement peut entraîner une perte de points, voire une disqualification.

6. Single operator

Les stations single operator doivent être opérées par le titulaire de la licence sans aucune assistance technique d'une autre personne.

7. Catégorie 6 heures

Les 6 heures peuvent être divisées en deux périodes. Le temps débute à partir du premier QSO dans le log. Entre les deux périodes, il y a un temps d'attente d'au moins 2 heures. Dans cette catégorie on ne fait de différence entre single et multi opérateurs.

8. Modes et bandes

Les modes suivants sont autorisés : phonie (SSB et FM) et CW. Les liaisons mixed-modes (ex. SSB-CW) ne sont autorisées que dans les segments du plan de fréquences qui le permettent.

9. Rapports

Pour chaque liaison, on échangera un rapport composé du RS(T), d'un numéro d'ordre commençant par 001 et du WW-LOC (QRA Locator). Le Locator comprendra 6 caractères (ex. JO11GH). Pour les bandes 50/70 MHz et pour des stations hors d'un pays de l'IARU Region 1, les 4 premiers caractères, complétés de "MM" suffisent.

Pour chaque QSO, on notera l'heure UTC avec une tolérance de dix minutes maximum.

10. Comptage des points

Un point par kilomètre selon la formule prévue par l'IARU (111,2 km/degré de grand arc). Tous les chiffres après la virgule sont reportés à l'unité supérieure (donc 123,68 = 124 km, ainsi que 123,02 = 124 km).

Le score final sera égal à la somme des points.

11. Logs

Les logs comprendront les informations suivantes :

- La date
- L'heure et minutes UTC
- L'indicatif complet de la station correspondante, suffixes /M ou /P inclus
- Le code RS(T) donné et le numéro d'ordre
- Le code RS(T) reçu et le numéro d'ordre
- Le QRA Locator de la station correspondante
- Le nombre de km calculé

La totalité de l'information échangée doit être reçue et confirmée au moment du QSO, sur l'air et sur la bande concernée. Le log ne peut matériellement être édité après le contest.

Tous les logs reçus seront aussi envoyés au robot de contest IARU Region 1 par le Contest Manager et à d'autres contest managers pour crosschecks si besoin.

12. Summary sheet

Le summariesheet n'existe plus, mais les informations suivantes doivent être mises dans l'entête du fichier EDI :

- La date
- L'indicatif utilisé
- Le QRA Locator et l'adresse de la station de contest
- La catégorie et la bande (voir points 2 et 6) :
 - Single
 - Multi
 - 6H
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'opérateur principal
- Les indicatifs de tous les opérateurs secondaires
- La puissance utilisée (conformément aux termes de la licence)
- La ou les antennes utilisées
- La hauteur des antennes au-dessus du niveau de la mer (asl) ou du sol (agl)
- Le score final
- Le meilleur DX (indicatif, distance et numéro du QSO)

Du fait de l'envoi du log, l'opérateur principal donne son accord avec la déclaration suivante :

"I hereby certify that this station was operated within the rules and spirit of the contest and within the terms of the license".

13. Envoi des logs

Seuls les logs en format EDI seront acceptés, conformément aux recommandations de l'IARU Region 1.

Les logs sont envoyés par E-mail à l'adresse **vhf-contest@uba.be** au plus tard le 2^{ème} lundi qui suit le contest (8 jours après le contest). La réception est confirmée par un E-mail.

Les résultats paraissent sur le site web de l'UBA.

Des commentaires et des photos sont bienvenus.

14. Pertes de points

Des erreurs conduisent à des pertes de points pour le contact concerné selon les critères suivants :

- Fautes dans l'indicatif ou dans les 4 premiers caractères du QRA Locator. Dans ce cas, la totalité (100%) des points de ce contact sont perdus
- Fautes mineures comme /P, /M, l'heure, numéro de série, rapport, caractères 5 et 6 du QRA Locator (par contact) :
 - 25 % pour 1 erreur
 - 50 % pour 2 erreurs
 - 100 % pour 3 erreurs ou plus

15. Disqualification

Les causes de disqualification sont :

- L'emploi de matériel qui n'est pas conforme aux règles de l'IPBT
- Le non-respect du règlement
- Toute tentative de fraude

16. Copie des logs

La copie du log d'un participant aux contests peut être fournie à toute personne qui en fait la demande (au plus tôt 2 semaines après le contest) au Contest Manager par E-mail.

17. Accord avec le règlement

Par sa participation, on se déclare d'accord avec le règlement des contests et on accepte les décisions de la Commission VHF.

18. Coupes et awards

Le score final de l'année est calculé en faisant la somme des points obtenus dans la même catégorie au cours des différents contests.

Pour être éligible au classement final, il faudra avoir participé au minimum à 3 contests sur les 4 ou 5 concernés, à savoir :

- 50 et 70 MHz : subrégionaux de mars, mai, juillet et IARU de juin
- 144 MHz : subrégionaux de mars, mai, juillet, IARU de septembre et Marconi Memorial Contest de novembre
- 432 MHz et au-dessus : subrégionaux de mars, mai, juin, juillet et IARU d'octobre

Les stations qui ne seront pas classées seront toutefois listées sous "nc" (not classed). Une récompense sera remise au meilleur classé de chaque catégorie.

19. Remarque

Le Contest Manager peut participer aux contests mais ne sera pas classé dans le championnat belge.

Gaëtan Horlin, ON4KHG
UBA VHF Contest Manager